

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2019

### Délibération n°2019 - 27 : Mise en œuvre du régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Vu l'avis favorable du comité technique de l'ENC rendu dans sa séance  
du 27 novembre 2019,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 décembre 2019,

#### APPROUVE

la mise en place à l'Ecole nationale des chartes à compter du 1<sup>er</sup> janvier  
2020, de la nouvelle grille indemnitare (IFSE) par filières, corps et  
groupes de fonctions, figurant en annexe à la présente délibération.

Nombre de votants : 16

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 2

Le président du conseil d'administration de  
l'Ecole nationale des chartes



Louis GAUTIER

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00

Annexe à la délibération : cartographie des emplois et des compétences  
et grille indemnitare IFSE correspondante.

Conservateurs généraux				IGR				Conservateurs				Attachés				IGE				Bibliothécaire				ASI				
Groupes de fonctions	Fonctions-types à l'ENC	IFSE attribuée		Groupes de fonction	Fonctions-type à l'ENC	IFSE attribuées		Groupes de fonctions	Fonctions-types à l'ENC	IFSE attribuée		Groupes de fonctions	Fonctions-type à l'ENC	IFSE attribuées		Groupes de fonction	Fonctions-type à l'ENC	IFSE attribuées		Groupes de fonctions	Fonctions-types à l'ENC	IFSE attribuée		Groupes de fonction	Fonctions-type à l'ENC	IFSE attribuées		
		Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond	Montant prime
Groupe 1 Fonctions d'encadrement supérieur, expertise de haut niveau	Directeur Responsable de composante	12 000	16 000																									
Groupe 2 Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes	Directeur Responsable de composante	10 000	14 000																									
				Groupe 1 Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques Fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique Fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisées	Directeur Responsable de composante	8 400	12 000	Groupe 1 Fonction d'encadrement supérieur, expertise de haut niveau	Directeur Responsable de composante	8 000	12 000																	
				Groupe 2 Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	Directeur Responsable de composante	7 200	8 500	Groupe 2 Fonctions d'encadrement à responsabilité et/ou technicité importantes / fonctions techniques complexes	Directeur Responsable de composante	7 000	8 500	Groupe 1 Fonction d'encadrement supérieur	Directeur Responsable de composante	7 500	10 000													
				Groupe 3 Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	Adjoint au directeur	6 000	7 500	Groupe 3 Fonctions usuelles dont encadrement intermédiaire	Adjoint au directeur	6 000	7 500	Groupe 2 Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicités importantes	Adjoint au directeur, chef de service,	6 000	7 500	Groupe 1 Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projets, de protocoles et/ou de programmes complexes Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	Adjoint au directeur, chef de service	6 000	7 500	Groupe 1 Fonctions d'encadrement à responsabilité ou forte technicité	/	6 000	7 500					
				Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)		IGR HCl : + 1 200 IGR 1erCl : + 840		Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)		Conservateurs en chef : + 1 200		Groupe 3 Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité particulière	Chef de service Chargé de secteur ou de projet	4 500	6 000	Groupe 2 Fonctions d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou programme complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception et de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	Chef de service, chargé de secteur ou de projet	4 500	6 000	Groupe 2 Fonctions usuelles	/	4 500	5 700	Groupe 1 Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques avec expertise particulière	chargé de secteur ou de projet	4 000	4 500	
				Un complément peut être attribué aux agents de la Bap E exerçant au CRI, d'un montant max. de :		IGR 4500						Groupe 4 Fonctions usuelles	Chargé de mission, éditeur	4 000	5 000	Groupe 3 Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions de préparation et de mise en oeuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques	Chargé de mission, éditeur	4 000	5 000	Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)		Bib Hcl : + 600		Groupe 2 Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles Fonctions de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques Fonctions de mise en oeuvre de protocoles expérimentaux	chargé de mission	3 500	4 000	
								Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)				AAP HCl : + 1200 AAP : + 840				Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)				IGE Hcl : + 840								
												Un complément peut être attribué aux agents de la Bap E (informatique), d'un montant max. de :				IGE 3400												

SAENES				TECH				Bibas				
Groupes de fonctions	Fonctions-type à l'ENC	IFSE attribuée		Groupes de fonction	Fonctions-type à l'ENC	IFSE attribuées		Groupes de fonctions	Fonctions-types à l'ENC	IFSE attribuée		
		Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond	
Groupe 1 Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières	/	3 700	4 200	Groupe 1 Fonctions de mise en oeuvre de procédures complexes Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions à technicité élevée	/	3 700	4 200	Groupe 1 Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à responsabilités ou technicité particulières	/	3 700	4 200	
Groupe 2 Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicités importantes	/	3 500	4 000	Groupe 2 Fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisées Fonctions à technicité particulière	Technicien informatique	3 500	4 000	Groupe 2 Fonctions usuelles dont encadrement intermédiaire	Gestionnaire de ressources documentaires Chargé de collection	3 500	4 000	
Groupe 3 Fonctions usuelles	Assistant de direction Gestionnaire administratif et financier,	3 100	3 500	Groupe 3 Fonctions de gestion de procédures usuelles Fonctions à technicité usuelle	Assistant de direction Gestionnaire administratif et financier	3 100	3 500		Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)	Bibas HCl. : + 400 Bibas CI sup. : + 280		
	Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)	SAENES CI except. : + 400 SAENES CI sup. : + 280			Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)	TECH CI except. : + 400 TECH CI sup. : 280						
				Un complément peut être attribué aux agents de la Bap E (informatique), d'un montant max. de :				2 400 €				

ADJAENES				ADT				Magasinier			
Groupes de fonctions	Fonctions-type à l'ENC	IFSE attribuée		Groupes de fonction	Fonctions-type à l'ENC	IFSE attribuées		Groupes de fonctions	Fonctions-types à l'ENC	IFSE attribuée	
		Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond			Montant prime	Plafond
Groupe 1 Coordination - Responsabilités particulières	Assistant de direction, Gestionnaire administratif et financier, Technicien	2 700	3 100	Groupe 1 Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière	Assistant de direction, Gestionnaire administratif et financier, Technicien	2 700	3 100	Groupe 1 Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à responsabilités particulières	/	2 700	3 100
Groupe 2 Fonctions usuelles	Assistant Appariteur Agent d'accueil	2 400	2 800	Groupe 2 Fonctions d'exécution d'activités usuelles	Assistant Appariteur Agent d'accueil	2 400	2 800	Groupe 2 Fonctions usuelles	Magasinier	2 400	2 800
	Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)	ADJAENES P1 : + 360 ADJAENES P2 : + 240		Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)		ADT P1 : + 360 ADT P2 : + 240		Attributions complémentaires liées au grade (réf. : grade de base)		Mag. P1 : + 360 Mag. P2 : + 240	
				Un complément peut être attribué aux agents de la Bap E (informatique), d'un montant max. de :		1 500 €					